

CONVENTION D'OBJECTIFS

période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « *le Département* »

d'une part,

ET

le Comité Départemental du Bas-Rhin de Triathlon, dont le siège est situé au 63 rue du Général Leclerc, 67540 OSTWALD, représenté par son Président, ci-après désigné par les termes « *l'association* »

d'autre part,

VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010 ;
- la délibération du Conseil Départemental du 8 décembre 2016 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 01 octobre 2018.

Préambule

Dans le domaine sportif, le Département du Bas-Rhin a conscience que le sport ne se réduit pas seulement à la simple pratique d'une activité. Il doit permettre, notamment chez les jeunes, l'acquisition de comportements et de valeurs essentiels dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'approche d'une pratique sportive est donc particulièrement bénéfique dès l'enfance. Pourtant, on constate que des déséquilibres géographiques et des inégalités entre habitants en fonction de leur localisation perdurent.

C'est pourquoi, les enjeux consistent aujourd'hui à favoriser le rééquilibrage entre les territoires mais également entre les habitants d'un même territoire. Promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics (personnes handicapées, enfants, seniors, jeunes de quartiers dits sensibles) et soutenir la vie et l'engagement associatifs sont des objectifs prioritaires en matière de politique sportive.

Un moyen de répondre à ces enjeux de développement réside dans la contractualisation globale avec le mouvement sportif. Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires et de soutien à la vie associative.

Le projet de l'association exprime les valeurs sur lesquelles se fondent ses orientations de développement et permettent au Département de disposer de moyens d'identification des enjeux propres à chaque territoire.

La présente convention fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions à réaliser par l'association pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

I. – Les orientations stratégiques

1.1 – Enjeux

- ✚ garantir à tous les Bas-Rhinois, quel que soit leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur condition sociale, un accès à une pratique sportive ;
- ✚ lier plus étroitement politique sportive et territorialisation ;
- ✚ introduire plus de cohérence et de lisibilité dans l'action départementale ;
- ✚ amplifier l'effet levier des politiques départementales ;
- ✚ passer d'une logique de guichet à une logique de projets.

1.2 – Diagnostic

Pour la 6^{ème} année consécutive, le nombre de licenciés, encore en hausse dans le Bas-Rhin s'élève à 812, répartis sur 16 clubs dont 6 ayant le label « école de triathlon ». La pratique de la discipline par les jeunes est également en évolution (+ 230 en 2017).

Plus de 19 épreuves ont été organisées dans le département en 2017 malgré une participation en nette baisse par rapport à la saison précédente. A noter, une constante proportion de la participation des équipes et coureurs individuels non licenciés à la fédération française de triathlon.

Trois clubs bas-rhinois, se hissent sur le podium du « Challenge Jeunes 2017 », il s'agit de :

- TRIMOVAL MOLSHEIM ;
- TRI CLUB VOSGES DU NORD ;
- ASPTT STRASBOURG TRI.

Les athlètes ont porté haut les couleurs du département en équipe de France lors des différents championnats de France, d'Europe et du Monde avec notamment plusieurs podium dont celui de :

- Olivier OESTERLE (NAVECO Betschdorf) 3^{ème} au championnat du Monde de Triathlon ;
- Eric MATHIEU (ASPTT Strasbourg Triathlon) 2^{ème} au championnat d'Europe de Cross- Triathlon et 1^{er} en Cross-Duathlon, Triathlon-Sprint.
- Pascal SCHULER (Vélo Club Eckwersheim Triathlon) 1^{er} au championnat d'Europe de Duathlon Longue Distance
- Sabrina RINALDI (Naveco Betschdorf) 2^{ème} au championnat de France de Triathlon.

En 2017, le Comité Départemental de Triathlon, en partenariat avec la Fondation ARC a organisé le premier triathlon semi-indoor du Grand Est dans le cadre de la campagne de communication de lutte contre le cancer du sein. La deuxième édition a eu lieu le 29 septembre 2018 et un effort a été particulièrement fait autour de la communication de cet événement afin de susciter une participation plus importante.

Le comité a pour objectifs de poursuivre sa politique de développement sur les prochaines saisons sportives, avec notamment :

- 🚦 La formation de jeunes entraîneurs diplômés
- 🚦 L'organisation de Class Triathlon, un outil d'animation et de détection des jeunes triathlètes à potentiel mis en place par la F.F.TRI et dont il a à présent la charge
- 🚦 Le développement du « Bike&Run », une pratique en bisir ou en compétition. Une façon ludique de développer l'esprit d'équipe et de renforcer la cohésion.
- 🚦 La pratique du public féminin à travers l'organisation d'un grand évènement sportif
- 🚦 L'accompagnement des clubs dans leur démarche de labellisation F.F.TRI

1.3 – Les axes de progrès et objectifs stratégiques

Les dimensions sociales, éducatives et sportives sont priorisées dans le cadre de la contractualisation avec le Département du Bas-Rhin durant les trois années à venir et se déclinent de la manière suivante :

- axe 1 : une politique sportive pour un soutien fort aux associations ;
- axe 2 : une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire ;
- axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse ;
- axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

L'association poursuit trois objectifs de développement :

1. une politique sportive pour un soutien fort aux associations;
2. une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
3. une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie.

Qui se traduisent par :

- la formation des jeunes à la pratique et celle des encadrants (juges-arbitres, entraîneurs) ;
- le développement de la pratique de la discipline des collégiens et des élèves de classes ULIS/UP2A afin de favoriser leur intégration et réduire ainsi les inégalités ;
- la proposition d'animations ou d'événements sur le territoire afin d'encourager la pratique féminine.

1.4 – Les engagements du Département

Le Département s'engage au travers de la contractualisation avec l'association à :

- soutenir financièrement l'association ;
- travailler en partenariat avec l'association et définir avec elle les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- apporter une aide méthodologique à l'association dans la réalisation de ses objectifs ;
- proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

1.5 – Les engagements de l'association

Pour la réalisation des objectifs, l'association s'engage à :

- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque objectif ;
- mettre en place un réseau de communication entre les dirigeants des clubs bas-rhinois, les structures agréées et l'association afin d'évaluer finement les besoins du terrain ;
- participer à la réflexion sur la problématique du développement territorial de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions ;
- participer avec ses partenaires à un réseau d'échange permettant d'appréhender les besoins du terrain, exprimés ou non, et leurs évolutions ;
- fournir au Département les données quantitatives et qualitatives que l'association pourrait détenir, permettant ainsi au Département de disposer des données mises à jour du terrain ;
- diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale de l'association ;
- utiliser le logotype du Département du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre de la convention d'objectifs.

En outre, l'association s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous.

II. – Le plan d'action et son évaluation

2.1 – Plan d'actions

- **Une politique sportive pour un soutien fort aux associations**

Action 1 : Former des jeunes à la pratique et des encadrants (juges-arbitres, entraîneurs)

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
- Dans le cadre de la détection de jeunes athlètes: animations dans les écoles primaires et collèges à l'aide du plateau itinérant du comité départemental - Organisation de Tests CLASS TRIATHLON pour les licenciés des catégories benjamin à junior - Organisation des formations de juges arbitres, entraîneurs, sur le territoire du Bas-Rhin	- Le nombre de licenciés jeunes qui partent en stage - Le nombre d'écoles de tri labellisé - Le nombre participants non licenciés - Le nombre de licenciés ayant participé aux Tests CLASS TRIATHLON pour les (catégories benjamin à junior) - Indicateurs de la progression des jeunes en référence aux paramètres nationaux

- **Une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse**

Action 2 : Développer de la pratique de la discipline des collégiens et élèves de classes ULIS/UP2A afin de favoriser leur intégration et réduire ainsi les inégalités

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux élèves d'une classe ULIS/U2ap aux séances clubs de manière régulière (séances d'entraînement spécifiques durant le temps scolaire) - Evaluer de l'état physique des élèves concernés avec le test Santé développé par la Fédération Française de Triathlon - Entraînement adapté « Bike&Run ». facile à mettre en œuvre pour débiter et pour créer un esprit d'équipe, apprendre l'entraide au sein du binôme technique régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence assiduité à chaque regroupement - Nombre d'heures consacrées/séances - Nombre d'élèves ayant effectués le test santé - Nombre de participants au « Bike&Run »

- **Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie**

Action 3 : Proposer des animations ou des événements sur le territoire afin d'encourager la pratique féminine.

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un grand rendez-vous populaire autour du triathlon au féminin - Actions récurrentes en vue de préparer le grand rendez-vous annuel destiné exclusivement aux femmes non licenciées qui aura lieu sous forme d'un triathlon semi-indoor organisé à Ostwald 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions récurrentes organisées - Nombre de participantes aux différents événements - Evolution du nombre de pratiquantes licenciées et non-licenciées - Portée du grand rendez-vous sur le territoire

2.2 – Indicateurs et suivi annuel d'exécution

L'association et le Département se rencontreront une fois par an pour évaluer ensemble les actions et redéfinir, si besoin est, les objectifs.

L'association s'engage à fournir un compte-rendu financier ainsi qu'un compte-rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

III. – Suivi financier

La convention d'objectifs est conclue pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Une convention financière annuelle interviendra afin de définir les modalités de l'intervention financière du Département.

Au regard des engagements imposés par la présente convention d'objectifs et sous condition qu'elle en remplira réellement les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de 3 000 € sur la durée de la convention, pour la réalisation des actions présentées.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.

IV. - Divers

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

V. - Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont l'un sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'association,
Le Président,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY